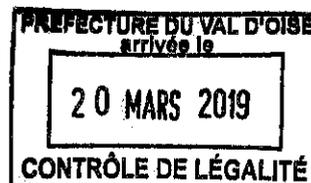


# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-05

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

*Etaient présents :* Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

*Ont donné pouvoir :* M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

*Absents excusés :* Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAUT

### **Objet : Procès verbal de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2018**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu la réunion du Comité syndical du 17 décembre 2018 ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

#### **A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 17 décembre 2018.

Chantal VILLALARD  
Présidente du Bassin de l'Oise

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**N° 19-05 - PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2018**

Étaient présents : M. Georges ANDONI, Mme Michèle BOUCHET, M. Joël BOUCHEZ, Mme Colette BRUNELIERE, Mme Christine COLLIN, M. Laurent DE GAULLE, M. Daniel DIGNE, M. Michel FLEURAT, Mme Anne FROMENTEIL, M. Pierre HERBELOT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Régis LITZELLMANN, M. Hubert MARCHAIS, M. Armand PAYET, Mme Véronique PELISSIER, M. Jean-Noël POUTREL (suppléant), M. Gérald RUTAUT, M. Thierry SALLES, M. Frédérick TOURNERET, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Cédric LAPERTEAUX a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL, Mme Monique MERIZIO a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Morgan TOUBOUL a donné pouvoir à M. Hubert MARCHAIS

Absents excusés : M. Frédéric ANDRIAMARO, Mme Béatrice BREDA, M. Daniel DESSE, M. Pierre-Edouard EON, M. Richard FLAHAUT, M. Michel JUMELET, M. Pierre FOIREST, M. Bernard LEBON, M. Gilles LE CAM, Mme Christine MAZURAS, ABOULIN, M. Jean-Pierre MULLER, M. Laurent POIRET, M. Alexandre PUEYO, M. Gérard SEIMBILLE, Mme Virginie TINLAND.

Le quorum étant atteint 20/40 avec 25 votants, la séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Madame Chantal Villalard.

Madame Villalard ouvre la séance et rappelle aux membres présents que ce Comité Syndical est le dernier de l'année mais aussi et surtout le dernier sous l'entité du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise et que l'application des nouveaux statuts sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le SMBO sera désormais identifié sous le nom de Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise.

Elle remercie l'ensemble des élus qui se sont investis durant ces dernières années à faire évoluer le Syndicat, et qui lui ont fait confiance pour honorer au mieux son mandat de Présidente.

Elle précise enfin que le Syndicat a reçu toutes les délibérations des EPCI et rappelle que la prochaine échéance sera consacrée à l'élection des nouveaux membres qui composeront le bureau. La désignation des membres devra être proposée d'ici le prochain comité syndical.

**Délibération N°18-22 - PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 juillet 2018**

Madame Chantal VILLALARD propose d'examiner le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2018.

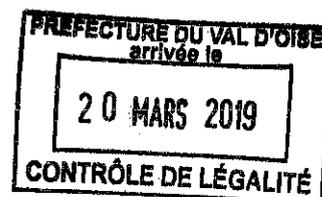
Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018 à l'unanimité, par délibération n° 18-22.

**Délibération N°18-23 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Martin informe l'assemblée de prendre en compte les besoins nouveaux rencontrés en cours d'année 2018 notamment liés :

- A une erreur d'assiette pour le calcul des imprévus en section de fonctionnement
- Aux intempéries lors des travaux pour la restauration du Mur du Cabouillet qui ont nécessité le prolongement de certaines opérations (suivi SPS, Suivi Photo, prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre)
- Aux Informations erronées fournies par les services du Centre de gestion pour le calcul des contributions salariales d'un agent
- A la prolongation de l'étude sur la création des nouveaux statuts du Syndicat, qui a nécessité des missions complémentaires du cabinet d'avocats (réunions supplémentaires et traitement de données complémentaires)
- A la baisse de recettes de fonctionnement sur les opérations d'entretien des boisements rivulaires (subvention Agence de l'Eau moindre que prévue)
- La prise en compte d'une erreur de 10 € sur la dotation aux amortissements

Il vous est proposé d'annuler la délibération N°18-15 d'affectation des résultats de fonctionnement et de procéder aux ajustements financiers suivants :



### En section de fonctionnement :

- Dépenses :
  - o Chapitre 022 : - 48 000 €
  - o Chapitre 023 : -10 € (virement à la section d'investissement)
  
  - o Chapitre 012 : + 5 000 €
  - o Chapitre 011 : + 73 000 € (43 000 € +30 000 €)
    - + 20 000 € (611 contrats de prestation)
    - + 7 400 € (6188 - autres frais divers)
    - + 7 500 € (6228 - Divers)
    - + 38 100 € (615231- entretien et réparation de voiries) (8 100€ + 30 000€)
  - o Chapitre 6811 : +10€ (dotation amortissement)
  
- Recettes :
  - o Ligne résultat : + 30 000 € (résultat reporté année antérieure)

### En section d'investissement :

- Dépenses :
  - o Chapitre 020 : - 30 000 € (dépense imprévues)
  
- Recettes :
  - o Chapitre 10 : - 30 000 € (1068 excédents capitalisés)
  - o Chapitre 28183 : +10 (recette investissement)
  - o Chapitre 021 : -10€ (virement de la section de fonctionnement)

Aucune question n'étant posée, la Présidente fait procéder au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification des statuts du SMBO à l'unanimité, par délibération n° 18-23.

### **Délibération N°18-24- FONDS DE CONCOURS 2018 - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE MOBILIER SUR LES BERGES DE L'OISE**

M. Martin expose que conformément à l'article 21 des statuts du Syndicat et à la délibération 14-24 du Comité syndical, un fonds de concours de 50% du montant des études et des travaux est à la charge des membres recevant les travaux, déduction faite des aides reçues.

Les travaux de mise en œuvre du mobilier sur les berges de l'Oise sont réalisés pour pallier aux problèmes d'accessibilités aux berges ou pour en limiter l'accès.

Membre	Commune	type d'intervention	Coût des travaux HT	Part membre	Part SMBO
CCSI	Auvers/Oise (cressonnière)	fourniture et mise en place d'une passerelle/demolition et évacuation de l'ancienne	13 464,40 €	6 732,20 €	6 732,20 €
	Butry/Oise	Fourniture et mise en place de 2 rampes PMR	3 250,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €
		<i>sous total</i>		<b>8 357,20 €</b>	<b>8 357,20 €</b>
CCHVO	Persan	fourniture et mise en place d'une barrière et de potelets bois	10 553,00 €	5 276,50 €	5 276,50 €
	Persan	fourniture et mise en place de potelets bois (chemin de halage)	7 040,00 €	3 520,00 €	3 520,00 €
	Noisy/Oise	fourniture et mise en place d'une passerelle	15 606,00 €	7 803,00 €	7 803,00 €
		<i>sous total</i>		<b>16 599,50 €</b>	<b>16 599,50 €</b>
CCVO3F	L'Isle-Adam	Fourniture et mise en place d'un platelage	4 556,00 €	2 278,00 €	2 278,00 €
	Parmain	Fourniture et mise en place de potelets bois	5 500,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €
		<i>sous total</i>		<b>5 028,00 €</b>	<b>5 028,00 €</b>
CACP	Jouy le Moutier	fourniture et mise en place d'une passerelle/demolition et évacuation de l'ancienne	6 014,00 €	3 007,00 €	3 007,00 €
		<b>total</b>		<b>32 991,70 €</b>	<b>32 991,70 €</b>

Le montant du fonds de concours pour ces travaux est de :

- pour la communauté de communes Sausseron-impressionnistes : 8 357,20€
- pour la communauté de communes Haut-val d'Oise : 16 599,50 €
- pour la communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts : 5 028 €
- pour la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : 3 007€

Le FCTVA est récupéré par le Syndicat mixte des berges de l'Oise

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le fonds de concours pour les travaux 2018 pour les travaux de mise en place de mobilier sur les berges de l'Oise, par délibération n° 18-24.*

**Délibération N°18-25 - ANNULATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2018-2019**

Le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise est engagé dans le déroulement d'opérations de travaux de restauration des berges et du cheminement avec une valorisation écologique sur huit secteurs, autorisé par arrêté préfectoral de juillet 2017.

En 2018, quatre secteurs ont fait l'objet de travaux entre septembre et novembre sur les communes de Jouy le Moutier, Mériel, L'Isle-Adam et Auvers-sur-Oise.

Les opérations se poursuivront en 2019 et 2020 en fonction des autorisations règlementaires au titre du patrimoine et des avancées avec les propriétaires riverains sur les communes de Mours, L'Isle-Adam, Neuville-sur-Oise, Mériel, Méry-sur-Oise/ Saint-Ouen-l'Aumône.

Les nouveaux statuts du syndicat s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ces derniers ne prévoient pas l'application d'un fonds de concours.

Afin de rendre équitable le traitement entre les collectivités qui recevront les travaux en 2018 et celles les recevant en 2019, il est proposé de ne pas appliquer de fonds de concours pour l'ensemble du programme de travaux 2018-2019.

L'intégralité de la charge des travaux sera ainsi supportée par le SMBO via la contribution de ses membres et sur les excédents des années antérieures. L'enveloppe consacrée à l'absence de récupération de fonds de concours pour les travaux 2018 s'élève à environ 50 000 €. Elle explique que le sujet a été longuement débattu en réunion de bureau et qu'il a été décidé de ne pas faire appel de cotisations pour les prochains travaux auprès de collectivités.

Monsieur Martin reprend la parole et confirme que le budget du Syndicat peut absorber le montant des dépenses prévues par les excédents réalisés en section d'investissement les années précédentes. Il précise que les nouveaux statuts ne prévoient plus cet appel au fonds de concours aussi, et par anticipation, la somme dédiée au programme de travaux 2018-2019 sera intégralement imputée au SMBO.

Aucune question n'étant posé, la Présidente soumet au vote.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'annulation du fonds de concours pour le programme de travaux à l'unanimité, par délibération n°18-25.*

**Délibération N°18-26 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2018-2019 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ 18-02**

M. Martin explique que dans le cadre du marché 18-02 la réalisation des opérations de restauration des berges concernait les villes suivantes :

- Auvers sur Oise (Chaponval), restauration de berges sur 140ml et recul de clôtures
- L'Isle Adam (Ile de la Cohue), amélioration écologique (70 m)
- Mériel, protection de berges du pont Mériel-Butry (15m)
- Jouy-le-Moutier restauration de berges sur 40ml et recul de clôture

La délibération 18-06 du 14 février 2018 autorisait la Présidente du Syndicat à lancer les procédures de marché. Cependant le contrôle de légalité nous a informés qu'il était nécessaire d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents associés compte tenu de la non-concordance de l'enveloppe financière du marché (350 000€ H.T.) avec ses habilitations de signature (207 000 € H.T).

Considérant le programme de travaux de restauration des berges de l'Oise 2018-2019, il est nécessaire d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des marchés correspondant au programme de travaux et au marché 18-02.

Aucune question n'est posée. La Présidente soumet au vote.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de signature des marchés pour le programme 2018-2019 et le marché 18-02, par délibération n° 18-26.*

#### **Délibération N°18-27 - CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Monsieur Martin explique que depuis 2003, le Département du Val d'Oise mettait gracieusement à disposition des locaux pour l'ensemble des agents du Syndicat. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les nouveaux statuts du Syndicat seront appliqués ainsi que les nouvelles modalités financières associées.

L'équipe technique et administrative du Syndicat demeurant au Département, il vous est proposé une convention de mise à disposition de 4 bureaux d'une surface totale de 59m<sup>2</sup> pouvant accueillir les 5 agents du SMBO.

Cette convention d'une durée de 3 ans, fixe le montant annuel de l'utilisation des bureaux qui s'élève à 8 111€ (calcul établi au prorata de la surface) et prend en compte l'entretien des locaux par le personnel du Conseil départemental, l'usage des outils numériques et des services du courrier qui s'élèvent forfaitairement à 1 835€ / an.

Le montant annuel de la location sera actualisé selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), le dernier indice de référence connu étant 112.01 au 20 septembre 2018.

Pour 2019, le montant total de la convention s'élèvera à : 9 946€

Monsieur Tourneret demande comment sont calculés les montants des redevances. Il demande si le personnel du SMBO a été concerté et pourquoi les bureaux restent au Conseil départemental et ne sont pas délocalisés dans un lieu plus propice à l'esprit du SMBO à savoir plus proche de la nature.

Monsieur Martin répond que les redevances sont établies selon la surface occupée et que le montant des loyers est bien inférieur à celui d'un parc locatif privé qui aurait pu héberger le SMBO. Quant au personnel, c'est aussi pour une question pratique car le matériel est mis à disposition (informatique et parc de véhicules du CD95).

Aucune autre question n'est posée, la Présidente soumet au vote.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention d'occupation des locaux du Conseil départemental du Val d'Oise, par délibération n° 18-27.*

#### **Délibération N°18-28 - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES**

M. MARTIN explique que le SMBO est affilié au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne.

Le CIG assure le fonctionnement des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme.

Ce transfert de gestion a été effectué conformément à la loi du 13 mars 2012, sans aucune contribution complémentaire de la part des collectivités affiliées.

Si le fonctionnement du secrétariat reste à la charge du CIG, l'employeur doit supporter la rémunération des médecins membres de ces instances, ainsi que le coût des expertises effectuées dans le cadre des procédures devant ces instances.

Le paiement des honoraires et des autres frais médicaux peut être assuré par le CIG. Dans ce cas les modalités de remboursement au Centre de Gestion, par la collectivité ou l'établissement, sont définies conventionnellement.

L'ensemble des modalités est proposé dans la convention jointe notamment le montant des sommes à verser en cas de recours auprès de ces instances. Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et d'expertise médicales, par délibération n° 18-28.*

## **Points Divers**

Monsieur Martin présente ensuite le bilan des actions du SMBO sur le territoire du Val d'Oise.

Un petit film est projeté qui concerne les travaux réalisés à l'Isle Adam, sur le mur du Cabouillet. Il rappelle que ce chantier a été de grande envergure, malheureusement plus long que prévu initialement mais que le résultat est à la hauteur des attentes.

Madame Villalard en profite pour indiquer qu'elle prévoit une cérémonie d'inauguration, programmée le 13 avril 2019, dès la fin des travaux sur l'île de la Cohue, ce qui terminera le projet global de réfection sur la commune de l'île Adam.

Monsieur Martin reprend la parole et rassure l'ensemble des élus quant au fait que toutes les communes riveraines de l'Oise ont pu bénéficier de travaux réalisés par le SMBO, à plus ou moins grande échelle. Cet engagement perdurera avec l'application des nouveaux statuts, et selon les cartes de compétences choisies par les EPCI.

Madame Villalard, propose également qu'en 2019 un travail soit mené sur une exposition itinérante illustrant ainsi les berges de l'Oise et les actions menées.

M. Bouchez remercie l'équipe du SMBO pour l'accueil d'une stagiaire sur la reconversion de terres agricoles en agriculture maraîchère et fruitière sur l'ENS de Mours.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h00

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-06

**Séance du 14 Mars 2019**

Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAULT

---

**Objet : Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 Janvier 2019**

**LE COMITE SYNDICAL,**

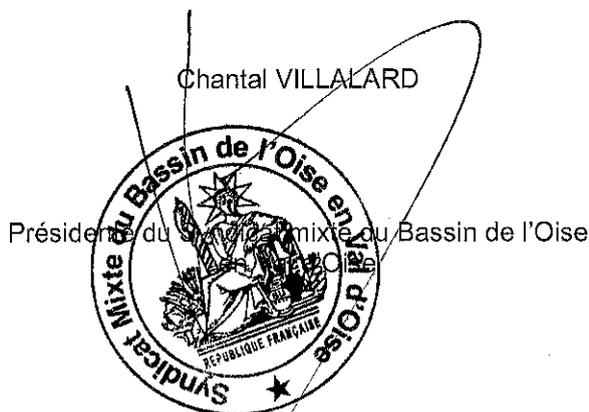
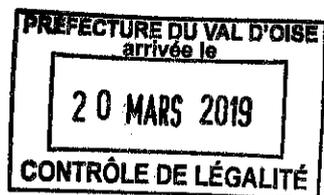
Vu la réunion du Comité syndical du 23 janvier 2019 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 23 janvier 2019.



**N° 19-06 - PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2019**

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE, M. Daniel DIGNE, M. Christian DUMET, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Laurent DE GAULLE, M. Michel FLEURAT, M. Gérard LEFEBVRE, M. Laurent NAPIONE (suppléant), Mme Véronique PELISSIER (suppléante), M. Jean-Noël POUTREL, M. Frédérick TURNERET, M. Christophe SCAVO (suppléant), Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoir : Mme Colette BRUNELIERE a donné pouvoir à M. Christian DUMET, Madame Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Hubert MARCHAIS a donné pouvoir à M. Gérard LEFEBVRE.

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET.

Le quorum étant atteint 34/51 avec 49 votants, la séance est ouverte à 18H30 sous la présidence Doyen d'âge, Monsieur Daniel DESSE.

**Délibération N°19-01 – ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Daniel DESSE, Doyen d'âge, ouvre la séance et rappelle les raisons qui motivent la convocation de ce comité syndical, à savoir la mise en application des nouveaux statuts du SMBO 95 à compter du 1er janvier 2019, et par principe, la composition d'un nouveau bureau avec l'élection des membres aux fonctions de Président et vice-Présidents.

Il sollicite les candidatures auprès de l'assemblée.

Madame Chantal Villalard se porte candidate au poste de Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise et expose ses objectifs.

Les membres du comité syndical procèdent au vote.

Le Comité syndical élit à l'unanimité, Chantal VILLALARD, Présidente du SMBO95 par délibération n° 19-01.

Madame Villalard, remercie l'assemblée et préside alors la suite de la réunion.

**Délibération N°19-02 – ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU**

En application des statuts, 5 vice-Présidents doivent être élus.

Madame Villalard propose que chaque EPCI soit représenté dans le bureau.

Chaque EPCI ayant désigné un candidat au poste de vice-Président.

Madame Villalard propose une hiérarchisation des vice-Présidences

- Monsieur Joël BOUCHEZ pour la CCHVO,
- Monsieur Hubert MARCHAIS pour la CCVO3F,
- Monsieur Frédérick TURNERET pour la CACP,
- Monsieur Christian DUMET pour la CCSI,
- Monsieur Jean-Noël DUCLOS pour la C3PF
- Monsieur Laurent DE GAULLE pour être secrétaire de séance.

Monsieur Tourneret souhaite que le poste de 1<sup>er</sup> VP soit attribué au représentant de la CACP compte tenu du principe de la plus forte population du territoire sur la CACP. Il précise que la CACP ne s'est pas positionnée pour la présidence mais qu'elle aurait souhaité que le poste de 1<sup>er</sup> VP lui revienne.

Madame Villalard répond que sa proposition a été pensée plutôt en fonction du nombre de cartes de compétences auxquelles ont adhéré les Communautés de Communes.

Elle rappelle que la CACP a fait le choix d'adhérer uniquement à la Carte 1 et qu'elle en a déjà longuement parlé avec le Président.



Monsieur Bouchez rappelle quant à lui que la CCHVO a été un élément moteur dans la modification des statuts et qu'elle a adhéré aux 4 cartes de compétences. Aussi il ne lui paraît pas logique de ne retenir que le critère de la population.

Madame Villalard soumet la proposition au vote.

Le bureau du comité syndical est approuvé à la majorité par 21 voix pour 16 abstentions.

- 1<sup>er</sup> Vice- président : Monsieur Joël Bouchez
- 2<sup>nd</sup> Vice- Président : Monsieur Hubert Marchais
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Frédérick Tourneret
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christian Dumet
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Noël Duclos

*Le Comité syndical approuve la composition du bureau du syndicat à la majorité, par délibération n° 19-02.*

#### **Délibération N°19-03 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame Villalard soumet au vote la désignation des membres de la Commission d'appel d'offre. Il faut 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Monsieur Martin rappelle que le code des marchés publics a modifié les seuils et qu'il faut désormais réunir une CAO pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000€ H.T.

Au SMBO, la CAO est convoquée 1 à 2 fois par an car il y a très peu de gros travaux au-delà de ce seuil.

Cependant, il est possible de réunir la CAO pour des montants inférieurs au seuil, c'est une question de plus grande communication.

Monsieur Dumet pense qu'il faut s'en tenir au code des marchés publics. Il demande qui fait l'analyse des offres.

Monsieur Martin répond que ce sont les techniciens et que lui-même supervise et vérifie les résultats.

Après appel à candidature la commission d'appel d'offre est composée comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Chantal Villalard	Frédérick TOURNERET
Joël. BOUCHEZ	Laurent NAPIONE
Christian DUMET	Jean Noël DUCLOS
Gérald RUTAULT	Daniel DIGNE
Daniel DESSE	Gérard SEIMBILLE
Laurent DE GAULLE	Hubert MARCHAIS

*Le Comité syndical approuve la composition de la commission d'appel d'offre à l'unanimité, par délibération n° 19-03.*

#### **Délibération N°19-04 – DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE**

Madame Villalard expose les dispositions des délégations accordées à la Présidente pour le fonctionnement du syndicat.

Monsieur Martin dit que ces délégations sont identiques à celles du mandat précédent, et que seul le seuil des marchés publics y est modifié dans le texte.

Madame Villalard fait procéder au vote.

*Le Comité syndical approuve les délégations accordées par le comité syndical à la Présidente à l'unanimité, par délibération n° 19-04.*

### **Points Divers**

Madame Villalard présente ensuite l'organigramme du SMBO 95 et l'ensemble des agents dont le nouveau technicien qui aura pour missions principales l'entretien et la restauration des affluents de l'Oise et des espaces naturels sensibles.

Monsieur Martin présente quant à lui des projets de LOGO pour identifier le SMBO 95. Les membres présents émettent leurs avis puis se décident pour un modèle en particulier dont il faudra cependant retravailler le graphisme.

Monsieur Martin informe du recrutement d'un stagiaire pour une période de 6 mois à compter de fin février qui travaillera sur l'évaluation et l'amélioration des continuités sur les berges de l'Oise.

Les prochaines dates de réunion

- 20 février : réunion de bureau,
- 14 mars : comité syndical (orientation budgétaire)
- 3 avril : comité syndical (vote du budget)

Plus aucun sujet n'étant porté à l'ordre du jour, la réunion se termine à 20h15.

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-07

**Séance du 14 Mars 2019**

Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAUT

---

### Objet : Orientation budgétaire 2019

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu le CGCT et ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT

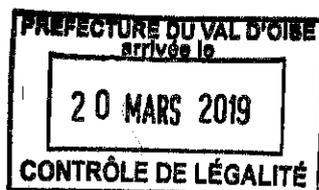
Vu le rapport d'orientation budgétaire

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

**A L'UNANIMITE,**

**DONNE ACTE** de la présentation des orientations budgétaires 2019.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise  
en



## N° 19-07 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Compte tenu des principales actions menées par le Syndicat pendant l'année 2018 et en prévision de celles qui seront programmées, les orientations budgétaires pour l'année 2019 sont les suivantes.

Les orientations budgétaires sont présentées selon la décomposition des nouveaux statuts du syndicat

### **AXE 1 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement générales liées à la structure**

#### ■ Fonctionnement :

- Charges salariales de l'équipe technique et administrative
- Dépenses liées aux missions de l'équipe et du syndicat (téléphonie, annonce marché public, logiciel comptable, équipement du personnel, ...)
- Outils de communications (panneaux, ...)
- Entretien du matériel (trancheuse)

#### Nouvelle proposition :

Création d'une exposition itinérante permettant de mettre en valeur les actions du Syndicat sur l'ensemble du territoire (missions du syndicat, travaux menés, intérêt écologique et paysager de l'Oise, ENS, droits et devoir des riverains, les pratiques de loisirs en bords d'Oise, ...) et création en complément d'un article sur le Val d'Oise mag, 4 pages.

#### ■ Investissement :

- Achat de matériel : téléphone mobile, matériel de topographie, appareil photo

### **AXE 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence**

#### **CARTE 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise dans le cadre de la compétence GEMAPI**

#### ■ Fonctionnement :

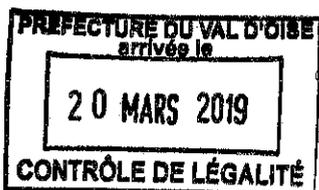
- Campagne 13 d'entretien des boisements rivulaires selon le programme validé en 2019. Intervention sur les communes de Parmain, Pontoise et Maurecourt.
- Actions ponctuelles d'abattage suite aux conditions météorologiques défavorables (tempête, crue, ...)
- Entretien des aménagements des secteurs déjà restaurés (Auvers sur Oise, L'Isle-Adam, Champagne sur Oise, Eragny sur Oise, Jouy-le-Moutier)
- Entretien des risbermes et des evergreens
- Lutte contre les espèces invasives (renouée du japon)
- Ramassage des déchets dans les aménagements antérieurs
- Ramassage ponctuel sur la commune de Persan et de Champagne sur Oise
- Charges salariales de l'équipe technique et administrative
- Dépenses liées aux missions de l'équipe et du syndicat (téléphonie, annonce marché public, logiciel comptable, équipement du personnel, ...)
- Outils de communications (panneaux, ...)

#### Nouvelle proposition :

Lancement d'une étude écologique (suivi alevin notamment) sur la pertinence des aménagements écologiques des berges de l'Oise. L'objectif est de comparer la réponse écologique des aménagements réalisés dans un but écologique et ceux qui ne le sont pas afin d'avoir un meilleur outil d'aide à la décision mais également de confirmer la pertinence de certains aménagements.

#### ■ Investissement :

- Maîtrise d'œuvre tranche : Quai de l'Oise à l'Isle Adam, Neuville Pavillon d'amour.
- Travaux 2019 : l'Isle Adam (quai de l'Oise), Mériel (secteur amont du pont de Mériel-Butry, Pavillon d'amour à Neuville-sur-Oise, Méry sur Oise si restauration du ru du fond de vaux impossible
- Intervention ponctuelle : restauration de berge à Champagne sur Oise si autorisation réglementaire (encoche d'érosion)
- Déplacement du chemin de halage à Neuville sur Oise entre la base Nautique et le Pont Neuville/Jouy-le-Moutier



- Maîtrise d'œuvre pour l'étude de la stabilité de la voie des sablières (Cergy-Neuville)

## **CARTE 2 : entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise**

### ■ Fonctionnement :

- Suivi et diagnostic des cours d'eau
- Charge salariale de l'équipe technique
- Dépenses liées aux missions de l'équipe et du syndicat (téléphonie, annonce marché public, logiciel comptable, équipement du personnel, ...)
- Outils de communications (panneaux, ...)

### ■ Investissement :

- Restauration du ru du fond de Vaux sur 180m aval si autorisations règlementaires

## **CARTE 3 : l'animation, la valorisation touristique et la gestion et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise**

### ■ Fonctionnement :

- Entretien des espaces verts et des continuités (chemin de halage et contre halage).
- Entretien du mobilier (barrières, passerelles, ...)
- Aménagement d'ouvertures visuelles face au mobilier urbain dans les boisements afin de permettre l'appropriation de la rivière par la population
- Diagnostic sécuritaire des haltes conventionnées
- Charge salariale de l'équipe technique
- Dépenses liées aux missions de l'équipe et du syndicat (téléphonie, annonce marché public, logiciel comptable, équipement du personnel, ...)
- Outils de communications (panneaux, ...)

### Nouvelle proposition :

Valorisation touristique et écologique des berges de l'Oise

Diagnostic de l'ensemble des cheminements (nature, état, largeur, propriété, ...) et des éléments paysager à valoriser depuis les berges. Définition d'un programme d'actions hiérarchisées en fonction des usages possibles.

### ■ Investissement :

- Pose de blocs à Auvers sur Oise
- Etude pour la création de cheminements sur la commune de Champagne sur Oise
- Restauration de deux chemins très dégradés sur la voie Paris-Londres : 100m à L'Isle-Adam et 400m à Mours.

## **CARTE 4 : entretien, restauration et valorisation des espaces naturels sensibles locaux humides**

### ■ Fonctionnement :

- Entretien de l'ENS de Bernes-sur-Oise (cheminement, abattage, ...)
- Mise en place des conventions de gestion (communes/CCHVO/CDVO/SMBO95)
- Convention avec les agriculteurs pour faire de la gestion
- Animation scolaire
- Charges salariales de l'équipe technique
- Dépenses liées aux missions de l'équipe et du syndicat (téléphonie, annonce marché public, logiciel comptable, équipement du personnel, ...)
- Outils de communications (panneaux, ...)

### ■ Investissement :

- Relancer le programme de réaménagement de la peupleraie sur 3ha
- Etude de définition du réaménagement des parcelles acquises sur l'ENS de Noisy

## **AXE 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence**

Les recettes de fonctionnement seront composées :

- Carte 1 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. Des remboursements de la part du Conseil départemental aux dépenses de fonctionnement conformément à la convention de mise à disposition et ses avenants.
  - c. des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'entretien de la ripisylve et l'étude écologique sur la qualité des aménagements.
  - d. des subventions de l'Agence de l'Eau pour les postes de technicien de rivière du Syndicat et celui mis à disposition par le Conseil départemental.
  
- Carte 2 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. des subventions de l'Agence de l'Eau pour les postes de technicien de rivière du Syndicat
  
- Carte 3 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. Des remboursements de la part des communes de la CACP signataires de la convention d'entretien des cheminements
  
- Carte 4 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. Des subventions de l'Agence de l'Eau pour les postes de technicien de rivière du Syndicat

Les **recettes d'investissement** seront composées :

- Carte 1 :
  - a. des contributions versées par les membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. des subventions versées par la Région Ile-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou tout autre financeurs pour les études et travaux de restauration des berges
  - c. des remboursements de VNF suite aux études et travaux de restauration de berges lui appartenant sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SMBO
  
- Carte 2 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. Des subventions versées par la Région Ile-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
  
- Carte 3 :
  - a. des contributions versées par les membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. des subventions versées par la Région Ile-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la restauration des berges.
  
- Carte 4 :
  - a. Des contributions des membres du Syndicat (conformément aux statuts).
  - b. Des subventions versées par la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou tout autre financeur.

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-08

**Séance du 14 Mars 2019**

Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAULT

### **Objet : Répartition des actions du syndicat entre la carte 1 et la carte 3**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu le CGCT

Vu les statuts du syndicat

Vu les programmes d'actions réalisées par le syndicat

Considérant la nécessité de clarifier les missions exercées par le syndicat afin de permettre une répartition des dépenses sur les cartes de compétence et de limiter leur périmètre

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR

0 voix CONTRE

0 abstention(s)

#### **A L'UNANIMITE,**

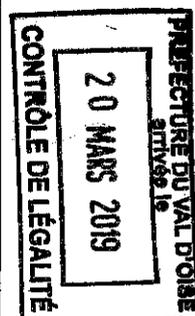
**DECIDE** de répartir les missions exercées par le syndicat selon le tableau annexé

**DIT** que les crédits budgétaires seront répartis selon les cartes de compétence et imputés sur le budget du syndicat.



Chantal Villalard  
Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

définition du champ d'intervention du SMBO		
FONCTIONNEMENT		
MISSIONS	SMBO	
	CARTE 1	CARTE 3
<b>Entretien des servitudes</b>		
fauche ou débroussaillage des chemins le long des berges dans la limite des servitudes		x
entretien des risbermes y compris revêtement et escalier d'accès	x	
entretien des evergreens	x	
abattage sécuritaire d'arbres	x	x
ramassage des feuilles sur les cheminements pour conserver leur état et la propreté		x
fenêtres visuelles d'intérêt touristique		x
entretien de chemin y compris revêtement stabilisé (hors voirie)		x
<b>déchets</b>		
ramassage des déchets (poubelles)	exclus	exclus
ramassage des dépôts (importants)	x	
ramassage des dépôts de déchets ponctuels		x
laisse de crues	x	
<b>entretien des boisements</b>		
entretien de la ripisylve et des formations boisées riveraines dans le cadre du programme pluriannuel	x	
lutte contre les espèces invasives animales et végétales pouvant causer un désordre sur les berges et les servitudes.	x	
<b>Entretien de mobilier</b>		
passerelles et barrières propriété du SMBO		x
bancs/poubelles/tables		exclus
équipement d'accueil et d'information du public propriété du SMBO	x	x
<b>Haltes fluviales</b>		
expertise halte fluviale conventionnées		x
petit entretien des haltes conventionnées		exclus
grosses réparations des haltes conventionnées		exclus
haltes non conventionnées		exclus
INVESTISSEMENT		
MISSIONS	SMBO	
	CARTE 1	CARTE 3
<b>mobilier</b>		
acquisition et pose de mobilier de limitation d'accès (blocs, barrières, ...)		x
acquisition et pose de mobilier de continuité piétonne (passerelles)		x
acquisition et pose de panneaux d'information	x	x
acquisition et pose de mobilier touristique hors tables de pique nique, bancs		x
<b>restauration des berges</b>		
travaux de restauration des berges pour l'amélioration écologique y compris servitude	x	
<b>cheminement</b>		
création de cheminement		x



## **N° 19-08 - REPARTITION DES ACTIONS ENTRE LA CARTE 1 ET LA CARTE 3**

Dans le cadre de ses statuts, les actions liées aux cartes 1 et 3 sont en étroites relations. Cependant, afin de permettre un fléchage précis des dépenses et des recettes, il est nécessaire de procéder à la répartition des types d'actions par carte de compétence.

L'ensemble des modalités sera appliqué aux décisions futures du syndicat.

Il vous est proposé de valider la répartition suivante :

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-09

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAULT

### **Objet : CARTE 1 - Programme de gestion des boisements rivulaire 2017-2024-révision**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Vu le programme d'actions de la gestion des boisements rivulaires adopté le 7 février 2017 qui vise à maintenir en état sanitaire les arbres pour éviter la déstabilisation de berges mais également à diversifier écologiquement le corridor boisé.

Considérant la nécessité de réaliser une opération de manière anticipée sur la commune de Pontoise à la suite de travaux d'aménagement urbain.

Considérant l'intégration de la commune de Maurecourt dans le périmètre d'action du SMBO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

#### **A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** le programme de gestion des boisements rivulaires de berges de l'Oise 2017-2024 annexé

**DIT** que les crédits budgétaires seront imputés sur le budget de la carte 1 du syndicat.

**AUTORISE** la Présidente à lancer et signer les marchés correspondants et à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs.

Chantal VILLALARD  
Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

Année	Campagne	Rive	Commune	Secteur	linéaire (Ml)	Linéaire total par campagne	Type intervention	coût unitaire H.T. (au Ml)	Coût HT	Coût TTC	Coût total HT	Coût total TTC
2017	campagne 11	Gauche	Saint Ouen l'Aumône	soa-A	555	10 080	terrestre	14	7 770 €	9 324 €	141 120 €	169 344 €
2017	campagne 11	Gauche	Asnières/Oise	asni-A	2 050		terrestre	14	28 700 €	34 440 €		
2017	campagne 11	Gauche	Noisy/Oise	nois-A	720		terrestre	14	10 080 €	12 096 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-A	1 530		terrestre	14	21 420 €	25 704 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-B	600		terrestre	14	8 400 €	10 080 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-C	770		terrestre	14	10 780 €	12 936 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-D	1 200		terrestre	14	16 800 €	20 160 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-E	570		terrestre	14	7 980 €	9 576 €		
2017	campagne 11	Droite	Bruyères/Oise	bruy-F	900		terrestre	14	12 600 €	15 120 €		
2017	campagne 11	Gauche	Beaumont/Oise	beau-A	2 160		terrestre	14	30 240 €	36 288 €		
2017	campagne 11	Gauche	Beaumont/Oise	beau-B	450	terrestre	14	6 300 €	7 560 €			
2017	campagne 11	Gauche	Beaumont/Oise	beau-C	105	terrestre	14	1 470 €	1 764 €			
2018	campagne 12	Droite	Bernes/Oise	bern-A	2 090	11 590	terrestre	12	25 080 €	30 096 €	139 080 €	166 896 €
2018	campagne 12	Droite	Persan	pers-A	1 290		terrestre	12	15 480 €	18 576 €		
2018	campagne 12	Droite	Persan	pers-B	870		terrestre	12	10 440 €	12 528 €		
2018	campagne 12	Droite	Persan	pers-C	870		terrestre	12	10 440 €	12 528 €		
2018	campagne 12	Gauche	Mours	mour-A	1 380		terrestre	12	16 560 €	19 872 €		
2018	campagne 12	Gauche	Mours	mour-B	1 550		terrestre	12	18 600 €	22 320 €		
2018	campagne 12	Droite	Champagne/Oise	cham-A	730		terrestre	12	8 760 €	10 512 €		
2018	campagne 12	Droite	Champagne/Oise	cham-B	750		terrestre	12	9 000 €	10 800 €		
2018	campagne 12	Droite	Champagne/Oise	cham-C	1 650		terrestre	12	19 800 €	23 760 €		
2018	campagne 12	Droite	Champagne/Oise	cham-D	410		terrestre	12	4 920 €	5 904 €		
2019	campagne 13	Droite	Pontoise	pont-A	1 130	6 615	fluviale	25	28 250 €	33 900 €	114 005 €	136 806 €
2019	campagne 13	Droite	Pontoise	pont-B	340		terrestre	12	4 080 €	4 896 €		
2019	campagne 13	Droite	Pontoise	pont-D	1 825		terrestre	15	27 375 €	32 850 €		
2019	campagne 13	Droite	Parmain*	parm-A	670		terrestre	15	10 050 €	12 060 €		
2019	campagne 13	Droite	Parmain	pam-B	450		fluviale	25	11 250 €	13 500 €		
2019	campagne 13	Droite	Parmain	pam-C	1 160		terrestre	15	17 400 €	20 880 €		
2019	campagne 13	Droite	Maurecourt	Maur-A	840		terrestre	15	12 600 €	15 120 €		
2019	campagne 13	Droite	Maurecourt	Maur-B	200		terrestre	15	3 000 €	3 600 €		
2020	campagne 14	Droite	Valmondois	valm-A	280	7 280	terrestre	12	3 360 €	4 032 €	87 360 €	104 832 €
2020	campagne 14	Droite	Butry/Oise	butr-A	2 210		terrestre	12	26 520 €	31 824 €		
2020	campagne 14	Droite	Auvers/Oise	auve-A	560		terrestre	12	6 720 €	8 064 €		
2020	campagne 14	Gauche	Mériel	mer-A	540		terrestre	12	6 480 €	7 776 €		
2020	campagne 14	Gauche	Mériel	mer-B	430		terrestre	12	5 160 €	6 192 €		
2020	campagne 14	Gauche	Mériel	mer-C	660		terrestre	12	7 920 €	9 504 €		
2020	campagne 14	Gauche	Méry/Oise	mery-A	640		terrestre	12	7 680 €	9 216 €		
2020	campagne 14	Gauche	Méry/Oise	mery-B	420		terrestre	12	5 040 €	6 048 €		
2020	campagne 14	Gauche	Méry/Oise	mery-C	940		terrestre	12	11 280 €	13 536 €		
2020	campagne 14	Gauche	Méry/Oise	mery-D	600		terrestre	12	7 200 €	8 640 €		
2021	campagne 15	Droite	Auvers/Oise	auve-B	600	4 800	terrestre	12	7 200 €	8 640 €	112 200 €	134 640 €
2021	campagne 15	Droite	Auvers/Oise	auve-C	3 990		fluviale	25	99 750 €	119 700 €		
2021	campagne 15	Droite	Auvers/Oise	auve-D	210		fluviale	25	5 250 €	6 300 €		
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-A	1 590		terrestre	12	19 080 €	22 896 €		
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-B	420	terrestre	12	5 040 €	6 048 €			
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-C	370	fluviale	25	9 250 €	11 100 €			
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-D	230	fluviale	25	5 750 €	6 900 €			
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-E	460	terrestre	12	5 520 €	6 624 €			
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-F	1 450	terrestre	12	17 400 €	20 880 €			
2022	campagne 16	Gauche	L'Isle Adam	lisi-G	650	terrestre	12	7 800 €	9 360 €			
2022	campagne 16	Gauche	Saint Ouen l'Aumône	soa-A	540	10 430	terrestre	12	6 480 €	7 776 €	141 060 €	169 272 €
2022	campagne 16	Gauche	Saint Ouen l'Aumône	soa-B	700		terrestre	12	8 400 €	10 080 €		
2022	campagne 16	Gauche	Saint Ouen l'Aumône	soa-C	340		terrestre	12	4 080 €	4 896 €		
2022	campagne 16	Gauche	Eragny/Oise	erag-A	670		terrestre	12	8 040 €	9 648 €		
2022	campagne 16	Gauche	Eragny/Oise	erag-B	310		terrestre	12	3 720 €	4 464 €		
2022	campagne 16	Droite	Cergy	cerg-A	670		terrestre	15	10 050 €	12 060 €		
2022	campagne 16	Droite	Cergy	cerg-B	2 030		terrestre	15	30 450 €	36 540 €		
2023	campagne 17	Gauche	Cergy	cerg-H	1 340		terrestre	15	20 100 €	24 120 €		
2023	campagne 17	Gauche	Cergy	cerg-I	1 490		terrestre	15	22 350 €	26 820 €		
2023	campagne 17	Droite	Cergy	cerg-C	140		terrestre	15	2 100 €	2 520 €		
2023	campagne 17	Droite	Cergy	cerg-D	470	terrestre	15	7 050 €	8 460 €			
2023	campagne 17	Droite	Cergy	cerg-E	460	terrestre	15	6 900 €	8 280 €			
2023	campagne 17	Gauche	Cergy	cerg-J	1 680	terrestre	15	25 200 €	30 240 €			
2023	campagne 17	Droite	Cergy	cerg-F	460	fluviale	25	11 500 €	13 800 €			
2023	campagne 17	Droite	Cergy	cerg-G	900	fluviale	25	22 500 €	27 000 €			
2023	campagne 17	Gauche	Neuville/Oise	neuv-A	340	terrestre	15	5 100 €	6 120 €			
2023	campagne 17	Gauche	Neuville/Oise	neuv-B	130	terrestre	15	1 950 €	2 340 €			
2024	campagne 18	Gauche	Neuville/Oise	neuv-F	890	7 560	terrestre	15	13 350 €	16 020 €	143 600 €	172 320 €
2024	campagne 18	Gauche	Neuville/Oise	neuv-E	210		terrestre	15	3 150 €	3 780 €		
2024	campagne 18	Gauche	Neuville/Oise	neuv-D	2 370		terrestre	15	35 550 €	42 660 €		
2024	campagne 18	Gauche	Neuville/Oise	neuv-C	270		terrestre	15	4 050 €	4 860 €		
2024	campagne 18	Droite	Jouy-le-Moutier	jouy-B	800		terrestre	15	12 000 €	14 400 €		
2024	campagne 18	Droite	Jouy-le-Moutier	jouy-A	1 800		fluviale	25	45 000 €	54 000 €		
2024	campagne 18	Droite	Vauréal	vaur-B	650		fluviale	25	16 250 €	19 500 €		
2024	campagne 18	Droite	Vauréal	vaur-A	570		fluviale	25	14 250 €	17 100 €		



**N° 19-09 - CARTE 1- ACTUALISATION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA RIPISYLVE 2017-2024**

Le programme d'entretien des berges 2017- 2024, validé le 7 février 2017, prévoit une intervention d'amont en aval sur 8 années.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain en lien avec les berges de l'Oise, qui se déroulera en 2019 sur la commune de Pontoise, il apparaît nécessaire de réaliser une opération de restauration du boisement rivulaire sur l'ensemble du secteur au niveau du chemin de la pelouse afin de retrouver un site favorable écologiquement et ayant un attrait paysager important pour la commune de Pontoise.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Maurecourt a intégré le SMBO95. Il convient d'ajouter cette commune dans la planification des opérations.

Afin de prendre en compte ces éléments, il est proposé une inversion d'année entre l'ensemble des secteurs prévus sur l'Isle Adam en 2019 et ceux prévus en 2022 sur l'ensemble de la commune de Pontoise et l'ajout de la commune de Maurecourt.

Il est par ailleurs rappelé que les besoins ponctuels seront réalisés sur l'ensemble des communes selon la nécessité.

Il est proposé de valider l'actualisation du programme de gestion et de restauration de la ripisylve 2017-2024 selon le tableau suivant :



# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-10

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, Mme Colette BRUNELIERE, M. Daniel DIGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Christian DUMET, M. Michel FLEURAT, M. Bernard LEBON, M. Hubert MARCHAIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Laurent POIRET, M. Jean-Noël POUTREL, M. Alexandre PUEYO, M. Frédérick TOURNERET, Mme Chantal VILLALARD,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAULT

**Objet : CARTE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION ENTRETIEN DES BOISEMENTS RIVULAIRES ET PETITES RESTAURATION DE BERGES – LUTTE CONTRE LA RENOUEE DU JAPON.**

### LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du syndicat

Vu le programme d'actions de la gestion des boisements rivulaires adopté le 14 mars 2019 qui vise à maintenir en état sanitaire les arbres pour éviter la déstabilisation des berges mais également à diversifier écologiquement le corridor boisé et le pied des berges.

Vu les actions du Syndicat en faveur de la biodiversité et notamment son programme de lutte contre les espèces invasives.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

### A L'UNANIMITE,

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île de France ou tout autre financeur.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de la carte 1 du syndicat.

Chantal VILLALARD  
Présidente du Syndicat mixte du Bassin de l'Oise et du Val d'Oise  
en Val d'Oise

**N° 19-10 - CARTE 1 - DEMANDE DE SUBVENTION ENTRETIEN DES BOISEMENTS RIVULAIRES ET PETITES RESTAURATION DE BERGES – LUTTE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON.**

Le syndicat a actualisé son programme de gestion et de restauration de la ripisylve par la délibération n°19-10 du 14 mars 2019. Ce programme vise à restaurer et entretenir les boisements afin de :

- diversifier les classes d'âge et d'espèces pour obtenir des boisements plus dynamiques et stables dans le temps
- maintenir en état les berges pour éviter tout déchaussement d'arbres et dégradation des berges
- Favoriser l'accès aux berges le long des servitudes de halage et de contre-halage
- Créer des ouvertures dans les boisements afin de favoriser le développement des plantes aquatiques en bord d'Oise.

Pour l'année 2019, les secteurs sont situés sur les communes de Pontoise, Maurecourt et Parmain pour un linéaire total d'environ 6 600 m et un coût évalué à 140 000 € T.T.C.

En complément sur les sites entretenus concernés, des opérations ponctuelles de protection d'encoches d'érosion sont réalisées en continuité de la campagne de restauration des boisements afin d'éviter des travaux de restauration de berges plus coûteux. Ces aménagements en technique végétale permettent un gain écologique sur les zones réalisées. 5 secteurs seront prévus en 2019.

Des besoins d'intervention ponctuelles sont parfois nécessaires sur l'année pour évacuer des arbres tombés suite à des intempéries (coup de vent, chute de neige, inondation, ...) et ainsi éviter l'érosion trop forte des berges sur des zones à enjeux (routes, habitations,...).

Par ailleurs, chaque année, le SMBO réalise un programme de lutte contre la renouée du japon afin de favoriser le maintien des espèces locales, éviter sa propagation, et la fermeture des chemins. Cette opération représente un coût annuel d'environ 12 000 € TTC.

Afin de lutter contre la présence de déchets flottants dans les aménagements du SMBO, des opérations de nettoyage sont réalisées chaque année. Les opérations 2019 sont estimées à environ 3 500 € TTC.



# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-11

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

Nombre de membres : Voix délibératives  
En exercice : 20 En exercice : 51  
Présents : 14 Présentes : 34  
Votants : 17 Votantes : 43

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédéric TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAUULT

### **Objet : CARTE 1 - EVALUATION DE LA REPOSE PISCICOLE SUR LES AMENAGEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Vu le programme de travaux du syndicat

Considérant la nécessité de disposer d'une connaissance écologique sur le fonctionnement des aménagements réalisés ou à réaliser par le syndicat notamment sur les sites suivants :

- Champagne-sur-Oise (restauration de berge réalisée en 2018) technique mixte
- Auvers sur Oise (restauration de berges réalisée en 2018) technique mixte
- Cergy (ru Pierre Vogler) projet de restauration de berges
- Méry-sur-Oise (confluence avec le ru du fond de vaux) génie végétal
- Eragny sur Oise (restauration de berges réalisée en 2009) génie végétal
- Parmain (restauration de berges réalisée en 2009) technique mixte
- Mériel (projet de restauration de berges en 2019) technique mixte
- Butry sur Oise (restauration historique de berges) technique minérale en blocs de pierre

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

43 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

#### **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le lancement d'une étude d'évaluation de la réponse piscicole sur les aménagements

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île de France ou tout autre financeur.

**DIT** que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 1 du syndicat.

Chantal VILLALARD  
Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



**N° 19-11 – CARTE 1 - EVALUATION DE LA REPOSE PISCICOLE SUR LES AMENAGEMENTS –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Depuis la création du SMBO en 2003, différents aménagements ont été réalisés. Auparavant, des contrats régionaux ont permis la restauration de berges aux moyens de techniques lourdes (enrochements, palplanches, risbermes et evergreens).

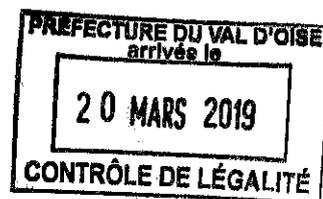
Les techniques employées depuis une dizaine d'années étaient à dominante de génie végétal.

Les services du SMBO constatent que les techniques mixtes permettent d'allier une stabilisation pérenne des berges tout en favorisant l'écologie sur la berge. Cependant, les objectifs écologiques doivent prendre en compte d'autres indicateurs que la végétation des berges (hélrophytes et arbres) notamment la réponse piscicole. Aussi, afin d'évaluer la qualité des aménagements créés et à venir, il est proposé de procéder à une campagne d'évaluation piscicole des aménagements créés par le syndicat et de connaître également l'état initial des sites qui seront aménagés lors des deux prochaines années.

Cette campagne sera réalisée sur 8 points de mesures en pêche électrique sur les alevins et sur une période de 5 ans (année 2019, 2021 et 2023). Cette méthode permettra de connaître l'état initial de certains sites, l'évolution de ces derniers et le type d'aménagement représentant le meilleur potentiel écologique.

Les sites concernés seront les suivants :

- Champagne-sur-Oise (restauration de berge réalisée en 2018) technique mixte
- Auvers sur Oise (restauration de berges réalisée en 2018) technique mixte
- Cergy (ru Pierre Vogler) projet de restauration de berges
- Méry-sur-Oise (confluence avec le ru du fond de vaux) génie végétal
- Eragny sur Oise (restauration de berges réalisée en 2009) génie végétal
- Parmain (restauration de berges réalisée en 2009) technique mixte
- Mériel (projet de restauration de berges en 2019) technique mixte
- Butry sur Oise (restauration historique de berges) technique minérale en bloc de pierre

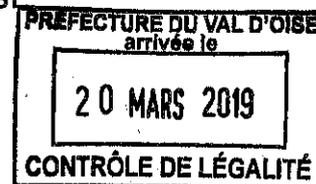


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-12

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 7	En exercice : 14
Présents : 5	Présentes : 10
Votants : 5	Votantes : 10

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Bernard LEBON, M. Hubert MARCHAIS, M. Laurent POIRET, M. Jean-Noël POUTREL

Ont donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE,

**Objet : CARTE 2 – Restauration du ru du fond de vaux sur sa partie aval sur la commune de Méry sur Oise**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Vu l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de juillet 2017 autorisant les travaux sur les berges de l'Oise à la confluence avec le ru du fond de vaux

Considérant la loi sur l'eau de 2006

Considérant le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Considérant le programme de financement de la Région Ile de France

Considérant la restauration du ru du fond de vaux comme une action en faveur de l'amélioration écologique de l'unité hydrographie Oise-Confluence

**APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

10 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de restauration de la partie aval du ru du fond de Vaux sur la commune de Méry-sur-Oise.

**AUTORISE** la Présidente à déposer un dossier au titre de la loi sur l'eau pour cette opération

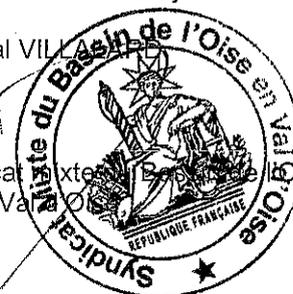
**AUTORISE** la Présidente à lancer les études et les travaux nécessaires à la restauration de la partie aval du ru du fond de Vaux sur la commune de Méry-sur-Oise et à signer les marchés correspondants.

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région île de France ou de tout autre financeur.

**DIT** que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 2 du syndicat.

Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

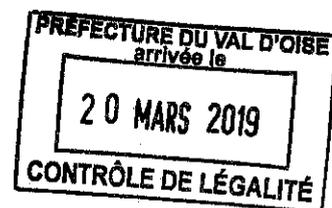


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-13

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 14	Présentes : 34
Votants : 17	Votantes : 43

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Noël DUCLOS, M. Michel FLEURAT, M. Jean-Noël POUTREL, M. Bernard LEBON, M. Laurent POIRET, Mme Colette BRUNELIERE, M. Christian DUMET, M. Hubert MARCHAIS, Mme Chantal VILLALARD, Mme Véronique PELISSIER, M. Alexandre PUEYO, M. Frédérick TOURNERET, M. Daniel DIGNE,

Ont donné pouvoir : M. Laurent DE GAULLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à M. Daniel DIGNE, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés : Mme Michèle BOUCHET, M. Gérard LEFEBVRE, M. Gérald RUTAULT

**Objet : CARTE 1 – Travaux de restauration des berges de l'Oise sur la commune de Méry sur Oise - Report d'exécution suite au projet de renaturation du ru du fond de vaux**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Vu l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de juillet 2017 autorisant les travaux sur les berges de l'Oise à la confluence avec le ru du fond de vaux

Vu la délibération 19-12 du comité syndical approuvant le lancement de travaux sur le ru du fond de Vaux.

Considérant la loi sur l'eau de 2006

Considérant le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Considérant le programme de financement de la Région Ile de France

Considérant le projet de restauration du ru du fond de vaux comme une action en faveur de l'amélioration écologique de l'unité hydrographie Oise-Confluence

**APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

34 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** un report d'une année maximum les travaux d'amélioration écologique des berges de l'Oise au niveau de la confluence avec le ru du fond de vaux dans le cadre d'un projet de renaturation globale du ru et de sa confluence avec l'Oise si la procédure administrative permet une réalisation des travaux au plus tard en 2020.

Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise  
en Val d'Oise



**N° 19-12 ET N° 19-13 – CARTE 1 ET CARTE 2 – RESTAURATION DU RU DU FOND DE VAUX A MERY SUR OISE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Syndicat est compétent sur de nombreux cours d'eau affluents de l'Oise, notamment le ru du fond de vaux sur la commune de Méry-sur-Oise dans le cadre du transfert de compétence GEMA sur ce cours d'eau par la communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts.

Le Syndicat dispose d'une autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau pour une opération de restauration écologique au niveau de la confluence de ce cours d'eau et de l'Oise dans le cadre des mesures compensatoires hydrauliques aux opérations de restauration de berges nécessitant des remblais (sur la carte 1).

Le ru du fond de vaux, d'une longueur d'environ 1,5km depuis sa source est principalement constitué d'un lit bétonné avec un potentiel écologique qualifié de mauvais. Par ailleurs, sur ses 180 derniers mètres, il est perché par rapport au tracé d'origine qui reste visible mais non alimenté en eau.

Aussi, afin de redonner un potentiel écologique à ce petit cours d'eau sur sa partie aval, une opération de renaturation est nécessaire notamment par suppression de l'alimentation en eau du cours d'eau bétonnée, la réouverture du milieu du l'ancien tracé (talweg), la mise en place de passerelles pour maintenir les continuités piétonnes.

La restauration de ce cours d'eau constitue une opération d'amélioration écologique globale sur l'ensemble de l'unité hydrographique confluence Oise

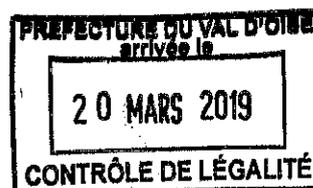
Compte tenu de la proximité immédiate avec les travaux prévus à la confluence du ru, il serait judicieux de grouper les deux opérations pour limiter les coûts d'opération.

Le cours d'eau, à l'issue des travaux coulera principalement sur la commune de Saint Ouen l'Aumône et deviendra donc sous gestion de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le groupement des deux opérations peut cependant engendrer un retard d'une année dans l'exécution des opérations si les procédures administratives obligent à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Un diagnostic préalable réalisé par le personnel du SMBO a permis de chiffrer les opérations à environ 60 000€ H.T. (terrassement, abattage d'arbre, mobilier de continuité piétonne, ...). Des besoins en levés topographiques, analyses de sol, suivi écologique, frais de bornage peuvent être nécessaire.

L'enveloppe prévisionnelle pour ce projet est évaluée à 60 000€ H.T. et une maîtrise d'œuvre interne sera réalisée pour cette opération.

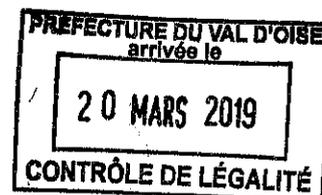


# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°19-14

Séance du 14 Mars 2019



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 8	En exercice : 24
Présents : 7	Présentes : 20
Votants : 8	Votantes : 24

Etaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Bernard LEBON, Mme Véronique PELISSIER, M. Laurent POIRET, M. Jean-Noël POUTREL, M. Alexandre PUEYO, Mme Chantal VILLALARD,

Ont donné pouvoir : M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés :

### **Objet : CARTE 4 - PLAN DE GESTION ENS DE NOISY – DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Considérant que dans le cadre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Département a confié son droit de préemption aux communes sur les ENS locaux pour l'acquisition de parcelles incluses dans le périmètre

Considérant l'espace naturel sensible local de Noisy-sur-Oise créé le 10 avril 2009 par délibération du Conseil départemental

Considérant la nécessité de réaliser une étude d'orientation de gestion suite à l'acquisition de parcelles

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

24 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

#### **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le lancement d'une étude d'orientation de gestion sur les parcelles propriétés de la commune de Noisy-sur-Oise dans le périmètre de l'ENS

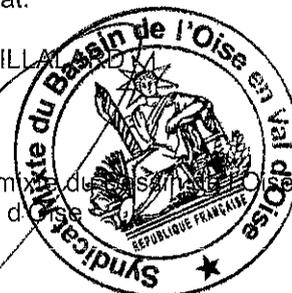
**AUTORISE** la Présidente à lancer et signer le marché d'étude correspondant.

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île de France ou tout autre financeur.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de la carte 4 du syndicat.

Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



## N° 19-14 - CARTE 4 - PLAN DE GESTION ENS DE NOISY – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Département a confié son droit de préemption aux communes sur les ENS locaux pour l'acquisition de parcelles incluses dans le périmètre.

La commune de Noisy-sur-Oise, dont l'ENS représente une surface de 8,3ha, est propriétaire des parcelles ci-dessous d'une surface d'environ 5 200 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont en bord d'Oise et sont occupées en partie par un espace vert très fréquenté.

Afin de définir l'orientation de gestion sur ces parcelles, il est nécessaire de procéder à une étude d'état des lieux de la zone et de définir les orientations à donner aux parcelles en lien avec une cohérence d'actions sur la zone de préemption.



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**n°19-15**

**Séance du 14 Mars 2019**



Date de convocation : 28 février 2019

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Voix délibératives</u>
En exercice : 8	En exercice : 24
Présents : 7	Présentes : 20
Votants : 8	Votantes : 24

Étaient présents : Mme Catherine BORGNE, M. Bernard LEBON, Mme Véronique PELISSIER, M. Laurent POIRET, M. Jean-Noël POUTREL, M. Alexandre PUEYO, Mme Chantal VILLALARD,

Ont donné pouvoir : M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER

Absents excusés :

**Objet : CARTE 4 – PROGRAMME D' ACTIONS ENS DE BERNES SUR OISE – DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu les statuts du syndicat

Considérant que dans le cadre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Département a confié son droit de préemption aux communes sur les ENS locaux pour l'acquisition de parcelles incluses dans le périmètre

Considérant l'espace naturel sensible local de Bernes-sur-Oise créé le 23 septembre 2011 par délibération du Conseil départemental

Considérant le programme de gestion et notamment les besoins en fauche des espaces ouverts, la lutte contre certaines espèces invasives, le projet de renaturation de la peupleraie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, par :**

24 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 abstention(s)

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Île de France ou tout autre financeur pour le programme d'actions de l'ENS de Bernes sur Oise.

**AUTORISE** la Présidente à lancer les procédures réglementaires liées au projet de reconversion de la peupleraie (dossier loi sur l'eau, dossier Espace boisé classé, dossier au titre du patrimoine, ...).

**AUTORISE** la Présidente à lancer et signer les marchés correspondant

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de la carte 4 du syndicat.

Chantal VILLALARD  
Présidente du Syndicat mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise  
en Val d'Oise

**N° 19-15 - CARTE 4 – PROGRAMME D’ACTIONS ENS DE BERNES-SUR-OISE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de la politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Département a confié son droit de préemption aux communes sur les ENS locaux pour l’acquisition de parcelles incluses dans le périmètre.

La commune de Bernes-sur-Oise, dont l’ENS représente une surface de 30ha, est propriétaire d’environ 16Ha sur le site.

Un plan de gestion a été défini en 2011 pour une durée de 10ans avec notamment les opérations suivantes : la réouverture de mares, la reconversion d’une peupleraie, la limitation des espèces invasives, la lutte contre la fermeture des milieux ouverts, ...

De nombreuses actions sont nécessaires chaque année pour permettre d’atteindre les objectifs du plan de gestion.

Pour l’année 2019, il est prévu :

- la fauche des cheminements pour les laisser libres d’accès,
- la fauche des espaces ouverts afin de lutter contre leur fermeture et favoriser une végétation typique des zones humides
- la lutte contre les espèces envahissantes (renouée du japon)

En complément, le plan de gestion prévoit l’abattage et la reconversion d’une peupleraie de 3Ha. Environ 1 000 peupliers sont concernés.

Il vous est proposé de :

- d’autoriser la Présidente à solliciter les financeurs concernant ce programme d’entretien et de restauration de l’ENS de Bernes sur Oise
- d’autoriser la Présidente à lancer les procédures règlementaires liées au projet de reconversion de la peupleraie (dossier loi sur l’eau, dossier Espace boisé classé, dossier au titre du patrimoine, ...)
- d’autoriser la Présidente à lancer et signer les marchés correspondant

